

AVIS DE PUBLICITÉ ET DE MISE EN CONCURRENCE

Occupation temporaire du domaine public pour l'exploitation de food-trucks

Date limite des candidatures	Mercredi 14 octobre 2026 à 17h00
Début prévisionnel des occupations	Vendredi 23 octobre 2026

1. Contexte et objectifs

La Ville de Rueil-Malmaison souhaite développer une offre de restauration ambulante qualitative, diversifiée. Le présent appel vise à attribuer plusieurs emplacements du domaine public à des exploitants de food-trucks, dans des conditions garantissant la transparence et l'égalité de traitement des candidats.

2. Cadre juridique et nature de l'autorisation

La procédure est organisée en application des articles L. 2122-1-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques. L'occupation retenue fera l'objet d'une autorisation ou d'une convention d'occupation temporaire du domaine public.

- L'autorisation est personnelle, temporaire, précaire et révocable.
- Elle ne constitue ni un bail commercial, ni un marché public, ni une délégation de service public.
- Elle ne confère aucun droit réel ni droit au maintien ou au renouvellement.
- Toute sous-location, cession ou substitution d'exploitant est interdite sans accord écrit préalable de la Ville.

3. Objet de la mise en concurrence

La Ville met à disposition des emplacements dédiés à une activité de restauration ambulante exercée depuis un véhicule mobile et autonome. Les candidats peuvent présenter une candidature pour **un ou plusieurs créneaux**, en indiquant clairement leur **ordre de préférence**.

4. Emplacements et créneaux proposés

N°	Emplacement	Jour(s)	Période de vente indicative
1	Boulevard du Général de Gaulle	Mardis et samedis	Matin et soir, horaires exacts à préciser
2	Avenue de Colmar	Mercredis et samedis	Soir, horaires exacts à préciser
3	Place Lagauche	Vendredis	Soir, horaires exacts à préciser
4	Angle de la rue Sainte-Claire-Deville et de la rue Guy-de-Maupassant	Jeudis	Soir, horaires exacts à préciser

L'installation et la désinstallation doivent être effectuées le jour même. Le véhicule ne peut rester sur place hors des horaires autorisés. Les horaires définitifs, l'emprise et le positionnement précis seront fixés dans le titre d'occupation.

5. Durée de l'autorisation

Période d'occupation : du 21 octobre 2026 au 20 octobre 2027.

L'autorisation pourra prévoir une période d'essai ou des modalités de bilan. Son éventuel renouvellement ne sera pas automatique et restera soumis à une décision expresse de la Ville ainsi qu'aux règles applicables à la date concernée.

6. Activité et offre attendues

- Une offre de restauration préparée et servie depuis le food-truck, qualitative, diversifiée et adaptée au créneau sollicité.
- Des menus et tarifs clairement affichés, avec une attention portée au rapport qualité-prix.
- La vente de boissons alcoolisées, à consommer sur place ou à emporter, est interdite.
- Les installations annexes, notamment tables, chaises, parasols ou chevalets, sont interdites sauf autorisation expresse de la Ville.

7. Conditions techniques, sanitaires et environnementales

- Le véhicule et les équipements doivent respecter les normes d'hygiène, de sécurité, d'accessibilité et les règles applicables à la restauration ambulante.
- Le candidat doit être **autonome** en eau, en énergie et pour la collecte de ses effluents (rejets liquides et gazeux).
- Les bouteilles de gaz et installations électriques doivent être conformes, entretenues et sécurisées.
- L'occupant assure le nettoyage immédiat de l'emplacement et de ses abords ainsi que l'évacuation quotidienne de tous ses déchets.
- Les huiles, eaux usées et déchets ne doivent en aucun cas être déversés dans les réseaux ou sur le domaine public.
- Les emballages réutilisables, recyclables ou compostables, le tri des déchets et les approvisionnements responsables seront valorisés.
- L'activité ne doit générer ni nuisance sonore excessive, ni fumée ou odeur anormale, ni gêne pour les riverains, piétons, commerces ou circulations.

8. Redevance et charges

L'occupation est consentie à titre **onéreux**. Le titulaire versera à la Ville de Rueil-Malmaison la redevance prévue par la délibération et les tarifs municipaux d'occupation du domaine public en vigueur. Les consommations, raccordements ou prestations particulières pourront faire l'objet d'une facturation complémentaire.

Le titulaire fixe librement ses prix et conserve les recettes de ses ventes. Il assume seul l'ensemble des charges, taxes, assurances et dépenses liées à son activité.

9. Contenu du dossier de candidature

Le dossier doit être complet à la date limite. Il comprend obligatoirement :

- Le formulaire de candidature annexé, intégralement renseigné, daté et signé.
- Une présentation de l'entreprise et du concept : historique, expérience, qualifications, identité des personnes intervenantes.
- La carte ou les menus proposés avec les prix et les moyens de paiement acceptés.
- Des photographies récentes en couleur du food-truck, de l'installation et des produits.
- Un extrait Kbis, ou justificatif équivalent, de moins de trois mois.
- La carte de commerçant ambulant en cours de validité, recto-verso, lorsque celle-ci est requise.
- Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité.
- Le justificatif de formation spécifique en hygiène alimentaire applicable à l'activité.
- Tout document attestant de la conformité du véhicule et des installations aux règles d'hygiène et de sécurité.
- Les dimensions du véhicule en circulation et en exploitation, l'emprise totale sollicitée et les besoins techniques.
- Une note relative à la traçabilité des produits, à la gestion des déchets et aux engagements environnementaux.

10. Critères d'analyse des candidatures

Sous réserve de la recevabilité administrative du dossier, les candidatures seront appréciées selon les critères suivants :

Critère	Éléments appréciés	Pondération proposée
Qualité et cohérence de l'offre	Qualité des produits, diversité des menus, traçabilité, rapport qualité-prix, adaptation au créneau	40 %
Complémentarité et originalité	Complémentarité avec l'offre locale et les autres candidatures, caractère distinctif du concept	25 %
Qualité technique et visuelle	État et esthétique du véhicule, organisation, autonomie, maîtrise sanitaire et sécurité	20 %
Engagement environnemental	Réduction des déchets, emballages, circuits d'approvisionnement, gestion des consommations	15 %

La Ville pourra demander des précisions, auditionner les candidats ou **proposer un ajustement des créneaux** afin d'assurer la diversité et la cohérence globale de l'offre. Elle se réserve la faculté de **ne pas attribuer certains emplacements** ou de déclarer la procédure sans suite, sans indemnité.

11. Modalités de dépôt

Date et heure limites : mercredi 14 octobre 2026 à 17h00.

Les candidatures peuvent être transmises :

- Par voie électronique, avec demande d'accusé de réception, à : commerce.artisanat@mairie-rueilmalmaison.fr
- Ou par courrier recommandé avec accusé de réception / dépôt contre récépissé à : Ville de Rueil-Malmaison, Service Commerce, Artisanat et Marchés forains, 13 Bd du Maréchal Foch, 92500 Rueil-Malmaison.

Objet à indiquer : « Candidature Food-truck – Ne pas ouvrir – [Nom du candidat] ». Seuls les dossiers reçus complets avant la date et l'heure limites seront examinés.

12. Renseignements et calendrier prévisionnel

- Publication de l'avis : mercredi 30 septembre 2026
- Date limite des candidatures : mercredi 14 octobre 2026 à 17h00
- Notification prévisionnelle : mardi 20 octobre 2026
- Début prévisionnel de l'occupation : vendredi 23 octobre 2026

Pour tout renseignement
Service Commerce, Artisanat et Marchés Forains
commerce.artisanat@mairie-rueilmalmaison.fr
01 47 32 53 87

ANNEXE 1

FORMULAIRE DEMANDE D'EMPLACEMENT FOODTRUCK

À compléter lisiblement, dater, signer et joindre au dossier.

A. Identité du candidat

Nom et prénom du gérant	
Adresse du gérant	
Téléphone	
Courriel	
Nom / raison sociale	
Forme juridique	
N° SIRET	
Adresse du siège social	

B. Présentation de l'activité

Concept et restauration proposée	
Qualifications et expériences professionnelles	
Villes ou emplacements déjà exploités	

ANNEXE 1

Site internet / réseaux professionnels	
--	--

C. Caractéristiques du véhicule et besoins techniques

Marque, modèle et immatriculation	
Dimensions en circulation (L × l × h)	
Dimensions et emprise en exploitation	
Énergie utilisée : électricité / gaz / autre	
Puissance électrique nécessaire	
Autonomie en eau et gestion des eaux usées	
Installations annexes sollicitées	

D. Emplacement(s) et créneau(x) sollicités

- ☐ Rue du Général de Gaulle – mardi matin et soir
- ☐ Rue du Général de Gaulle – samedi matin et soir
- ☐ Avenue de Colmar – mercredi soir
- ☐ Avenue de Colmar – samedi soir
- ☐ Place Lagauche – vendredi soir
- ☐ Angle rue Sainte-Claire-Deville / rue Guy-de-Maupassant – jeudi soir

Ordre de préférence et observations :

--	--

ANNEXE 1

E. Offre commerciale et engagements

Gamme de prix	
Origine et traçabilité des produits	
Options végétariennes / régimes particuliers	
Moyens de paiement acceptés	
Gestion et tri des déchets	
Emballages et actions environnementales	

F. Pièces à joindre

- ☐ Une présentation de l'entreprise et du concept : historique, expérience, qualifications, identité des personnes intervenantes.
- ☐ La carte ou les menus proposés avec les prix et les moyens de paiement acceptés.
- ☐ Des photographies récentes en couleur du food-truck, de l'installation et des produits.
- ☐ Un extrait Kbis, ou justificatif équivalent, de moins de trois mois.
- ☐ La carte de commerçant ambulant en cours de validité, recto-verso, lorsque celle-ci est requise.
- ☐ Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité.
- ☐ Le justificatif de formation spécifique en hygiène alimentaire applicable à l'activité.
- ☐ Tout document attestant de la conformité du véhicule et des installations aux règles d'hygiène et de sécurité.
- ☐ Les dimensions du véhicule en circulation et en exploitation, l'emprise totale sollicitée et les besoins techniques.
- ☐ Une note relative à la traçabilité des produits, à la gestion des déchets et aux engagements environnementaux.

ANNEXE 1

G. Déclaration du candidat

Je soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements fournis, déclare avoir pris connaissance de l'avis de publicité et de mise en concurrence et m'engage, en cas de sélection, à respecter les prescriptions de la Ville ainsi que la réglementation applicable à mon activité.

Fait à	
Le	
Nom et qualité du signataire	
Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »	

Pour tout renseignement
Service Commerce, Artisanat et Marchés Forains
commerce.artisanat@mairie-rueilmalmaison.fr
01 47 32 53 87